

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 16 Février 2023

SEANCE du 23 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, le Comité Syndical du Syndicat Mixte en charge du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – S. BERNARDI – C. CEPPI – JM. DELIA – JL. FRANÇOIS – I. OGEZ – C. ORTEGA – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – B. ALENDA – M. ALMES – C. BAREGE – M. BOISSY – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JL. RICHARD – P. BONELLI – C. BUTTY – MT. DAROIT – ML. GOURDON – F. SPAENS – D. LAUMONT – JC LERDA – V. PIEL -

En Visioconférence : M. PELTIER – JM. MACARIO – MC. PEYROUTOU – C. ZEDET – JE. DELOBETTE – G. TRENTIN – P. BARDEY
- **EXCUSES** : P. ASCHIERI – C. BOMPAR – M. CASSEZ – M. COMBE – I. DOUROLANS – C. SERRA – P. SAINTE-ROSE FANCHINE – E. CHAUMIER- F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – M. POURREYRON – JM. RANC – C. ULIVIERI – M. CHARABOT – P. DEOUS – D. LE BLAY – G. MOLINES – G. PISCITELLI – P. TOSELLO – S. BERGERE-MORANT – N. DEWAVRIN
- **ONT DONNE POUVOIR** : Monsieur C. SERRA à Monsieur J. VIAUD – Monsieur D. LISNARD à Monsieur C. FIORENTINO – Monsieur D. CARRETERO à Madame M. ALMES – Monsieur G. CIMA – Madame V. PIEL – Madame M. DI BARI à Monsieur B. ALENDA – Monsieur S. LEROY à Monsieur Didier LAUMONT – Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET – Madame E. VERAN à Madame M. BOISSY

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2022.

2023-03 : Inventaire comptable – Sortie des biens de faible valeur

Après dépôt en Préfecture

Le : 1^{er} Mars 2023

Publication ou notification

Du : 03 Mars 2023

COMITE SYNDICAL

DU 23 FEVRIER 2023

OBJET : Inventaire comptable – Sortie des biens de faible valeur

SYNTHESE : Les biens de faible valeur correspondent aux biens inférieurs à un seuil unitaire défini par la collectivité et fixé par le vote d'une délibération. Ces biens s'amortissent sur un an et sortent de l'actif une fois qu'ils sont amortis, sauf décision contraire de la collectivité. Par délibération en date du 8 Décembre 2017, le Syndicat a fixé le seuil à 1 000 € en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leur acquisition.

Monsieur le Président expose au Comité syndical :

L'instruction budgétaire et comptable M14 précise en son titre « modalités de recensement des immobilisations » à la tenue de l'inventaire et de l'actif « chapitre 1-2.2.4 » que les biens de faible valeur dont le seuil est fixé par délibération, sont amortis sur une durée d'un an et peuvent être sortis de l'actif et de l'inventaire l'année qui suit celle de leur acquisition,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la circulaire interministérielle N° NOR/INT/B/1501664J du 27 Mars 2015 relative à l'instruction budgétaire M14 et notamment les modalités de recensement et de sortie des immobilisations,

Vu la délibération du Syndicat en date du 8 Décembre 2017 fixant le seuil à 1 000 € en deçà duquel le bien sera considéré de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leur acquisition,

Considérant que les sorties des immobilisations correspondent aux termes de la délibération susvisée,

Aussi, pour le budget 2023, les montants des biens de faible valeur à sortir de l'actif sont :

Date acquisition	Imputation	Libellé	Acquisition €
14/04/2022	202	Nice Matin – Insertion approbation SCoT	301.14
14/04/2022	2051	Docapost – Parapheur électronique	84.67
22/06/2022	2183	Dell – Petit appareil numérique	114.00
13/09/2022	202	Nice matin – Insertion Modification simplifiée n°1	530.52
15/11/2022	202	Nice matin – Insertion Modification simplifiée n°2	304.87
09/12/2022	2184	Bureau vallée – Petit mobilier	242.00
TOTAL			1 577.20

Il est donc proposé de sortir de l'état de l'actif 2023 les écritures 2022 telles que désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **DE SORTIR** de l'état de l'actif 2023 la liste des biens de faible valeur 2022 ci-dessus énoncés pour un montant total de 1 577.20 €

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Viaud".

**Président du Syndicat mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes**

AR Préfecture

Inventaire comptable - Sortie des biens de faible valeur

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20230223-2023_03-DE

Numéro d'acte : 2023_03

Date de décision : 23/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-10-0-0-0 (Finances locales / Divers)

Fichier acte : Délib 2023-03- Inventaire compt -Scan.pdf

Collectivité émettrice : scot-ouest

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Date d'envoi de l'acte : 01/03/2023 15:02:35

Date de réception de l'AR : 01/03/2023 15:02:48